

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2024

ABROGATION DE LA RETRAITE À 64 ANS - (N° 613)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 876

présenté par

M. Marle, M. Berrios, Mme Colin-Oesterlé, M. Gernigon, M. Moulliere, M. Albertini, Mme Bellamy, M. Benoit, M. Bouyx, M. Brard, Mme Firmin Le Bodo, M. Guerin, Mme Gérard, M. Henriët, M. Jolivet, M. Alfandari, M. Kervran, M. Lam, Mme Le Hénanff, M. Lemaire, Mme Lise Magnier, M. Marcangeli, Mme Mesnard, Mme Moutchou, M. Patrier-Leitus, Mme Piron, M. Plassard, M. Portarrieu, Mme Rauch, M. Roseren, Mme Saint-Paul, M. Thiébaud, M. Valletoux et Mme Violland

AVANT L'ARTICLE PREMIERCompléter l'intitulé du chapitre I^{er} par les mots :

« pour toujours plus matraquer fiscalement les travailleurs »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le groupe Horizons & Indépendants propose de compléter l'intitulé du chapitre premier par les mots : « pour toujours plus matraquer fiscalement les travailleurs », afin de dénoncer l'impact caché de cette proposition de loi sur les actifs et leur pouvoir d'achat.

En prétendant revenir sur des ajustements essentiels au système de retraite, cette proposition de loi fait peser un poids financier considérable sur les travailleurs. Le Conseil d'orientation des retraites (COR) a clairement établi que notre système de retraite est structurellement déficitaire. En supprimant des mesures visant à limiter ce déficit, cette proposition accroît la pression sur les actifs, qui devront compenser les déséquilibres par une hausse des cotisations ou de la fiscalité.

Cet amendement souligne que derrière le discours idéologique de justice sociale se cache une réalité brutale : ce texte fragilise la classe moyenne, augmente la charge fiscale des travailleurs et met en péril leur capacité à épargner ou investir. Inscrire cette vérité dans l'intitulé du chapitre permet de clarifier les enjeux réels de cette proposition et de révéler son impact direct sur ceux qui font vivre notre économie.